



DECLARATION LIMINAIRE **AU CTPD DU 27/09/2010**

Monsieur le Président,

Nous sommes au lendemain des énormes journées de grèves et de manifestations du 7 et du 23 septembre.

Ni les médias, ni le gouvernement pas plus que le MEDEF ne peuvent contester la puissance de ces mobilisations.

Avec des millions de grévistes et de manifestants, en plus grand nombre encore que le 24 juin dernier, les rues ont raisonné de la colère populaire et des exigences revendicatives de millions de salariés. Ils récusent le projet de loi gouvernemental sur les retraites, exigent son retrait et la mise en œuvre de mesures qui confortent et améliorent ce droit comme le permettent les propositions avancées par la CGT.

A la DGFIP, les agents se sont mobilisés par dizaine de milliers. Ils ont été massivement et activement présents dans la grève et les manifestations au côté des autres salariés. Partout, ils ont porté leurs revendications en toute conscience du lien à opérer entre le dossier « retraites » et les questions de salaire, de l'emploi, des missions, des conditions de vie au travail ... tous sujets sur lesquels le gouvernement a décidé de clouer les fonctionnaires au pilori.

**La mobilisation des personnels de la DGFIP doit être entendue de manière urgente par la DG!
Ce n'est pas une formule de style.**

Nous avons décidé de ne pas participer à la première convocation de ce CTP prévu le 21/09/2010 donnant la priorité à la préparation de l'action du 23 septembre. Nous siégeons aujourd'hui car des thèmes importants pour les agents sont à l'ordre du jour: le bilan de la campagne IR et le bilan de la notation (à notre demande d'ailleurs).

Concernant la campagne IR : nous avons interrogé les collègues concernés. Leur appréciation s'avère plus que « nuancée ». Nous y reviendrons plus en détail lors de l'examen de cette question.

Sur le bilan de notation: nous constatons que les remarques que nous avons formulées l'année dernière pour la notation des agents à temps partiel ont été partiellement prises en compte, tout du moins pour la filière fiscale (nous ne disposons pas des mêmes éléments pour la filière gestion publique).

Par ailleurs, nous tenons à dénoncer la tentative de passage en force de la Direction générale lors des récentes discussions sur les règles de gestion dans le cadre de la fusion. Contrairement à son engagement, il semblerait que la note chiffrée qui peut être maintenue y compris dans le cadre des nouvelles dispositions réglementaires serait écartée. C'est inacceptable.

La CGT Finances publiques se prononce contre tout système d'évaluation – notation tel que mis en place par le décret du 29 avril 2002 aggravé par le décret du 17 septembre 2007. Nous revendiquons un système de notation basé sur des critères objectifs permettant une réelle reconnaissance de la valeur professionnelle exercée dans un contexte défini. Nous nous opposons à toutes les formes de rémunération liées au mérite et/ou à l'instar de ce que l'administration propose avec la PFR (prime de fonction et de résultats).

Pour conclure, nous exigeons que la demande d'ouverture de négociations au niveau des Finances Publiques faite par nos organisations syndicales nationales soit satisfaite par la Direction générale. Le niveau de mobilisation particulièrement exceptionnel à la DGFIP valide pleinement cette exigence.

De même, le gouvernement doit entendre nos revendications en matière de retraite et ouvrir d'urgence de véritables négociations au lieu d'afficher son mépris en minorant la réalité du rejet majoritaire de cette réforme.